

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 10 décembre 2018

Délibération n° 2018-3229

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques

métropolitaines - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de la subvention 2018 à l'association Les

Cultivateurs

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et

politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés:</u> MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018

Délibération n° 2018-3229

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de la subvention 2018 à l'association Les Cultivateurs

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le PEDD 2018, adopté par délibération du Conseil n° 2018-2668 du 16 mars 2018, a octroyé parmi les décisions attributives de subvention aux 38 associations partenaires de sa mise en œuvre, une subvention de 8 610 € à l'association Les Cultivateurs. L'objet de cette aide porte sur l'aménagement d'îlots de nature visant à diffuser les savoir-faire et la mise en pratique des principes d'éco jardinage dans l'espace urbain (jardins collectifs, jardins de rue et cœurs d'îlots de logements). La convention définissant les engagements réciproques de ce partenariat portait sur le déploiement de 10 îlots de biodiversité jardinés autour de collectifs d'habitants pour en assurer l'aménagement et l'entretien. L'échéance de réalisation était fixée à fin décembre 2018.

L'association a fait valoir le besoin d'un délai supplémentaire de mise en œuvre de la convention, au motif d'une sous-estimation initiale du temps nécessaire dans la phase de préparation des projets : mobilisation des différents acteurs (communes, citoyens) dans une démarche participative et engageante pour assurer le bon entretien des îlots jardinés.

Il est donc nécessaire de passer un avenant prolongeant le délai de réalisation de l'action jusqu'au 15 novembre 2019 et la fourniture des pièces administratives et financières pour la demande de solde jusqu'au 15 décembre 2019 :

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- **1° Approuve** l'avenant n° 1 à la convention attributive de subvention 2018 à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Les Cultivateurs prolongeant le délai de réalisation de l'action jusqu'au 15 novembre 2019 et la fourniture des pièces administratives et financières pour la demande de solde jusqu'au 15 décembre 2019.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.